



VIVE L'HIVER!

VOICI QUELQUES RECOMMANDATIONS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE VOTRE MUNICIPALITÉ

VALVES D'EAU

Avant l'hiver, nous vous demandons de repérer et d'identifier votre valve d'eau à la limite de votre terrain pour le cas où un bris ou un gel d'eau se produirait.

Il est également suggéré de vérifier votre valve d'entrée à l'intérieur de votre résidence, à savoir si cette dernière fonctionne bien.

Au besoin, il nous fera plaisir de vous aider à repérer la valve extérieure. Communiquez avec nous au 322-2900, poste 223.

Vous avez le moyen de prévenir un dégât d'eau dans votre résidence, ***à vous d'y voir!***

STATIONNEMENT

Le stationnement de nuit a toujours été interdit dans les rues de notre Municipalité entre le 15 novembre et le 15 avril suivant, de minuit à 8h, et ce, en vertu du règlement numéro 215.

Cependant, le déneigement de nuit est souvent ralenti par plusieurs véhicules qui se trouvent dans les rues, parce que leurs propriétaires n'ont pas déneigné leur entrée. Cette situation a pour conséquence de nous empêcher de bien faire notre travail et de ralentir le déneigement des autres secteurs.

Avis

LE RÈGLEMENT SERA APPLIQUÉ DÈS LE DÉBUT DE LA SAISON HIVERNALE ET DES CONSTATS D'INFRACTION SERONT ÉMIS.



VIVE L'HIVER!

DÉNEIGEMENT

La politique de déneigement existe depuis 1993 dans notre Municipalité. L'équipe des Travaux publics fait tout en son possible pour donner un bon service. Il faut comprendre que chaque tempête est un nouveau défi selon qu'elle arrive la nuit, le jour ou à la fin de la journée. L'accumulation de neige peut nuire aux déplacements vers le travail ou au retour à la maison, que cela soit la semaine ou la fin de semaine.

En raison d'une accumulation continue lorsque la neige tombe lentement, il arrive que les employés des Travaux publics débutent tôt le matin et doivent refaire les circuits plus d'une fois dans la journée. Il faut réévaluer les secteurs à toutes les heures.

Et que pensez de nos hivers de verglas où, à travers tout le Québec, les routes sont à tel point impraticables et la pluie si forte que l'épandage d'abrasif est tout à fait inutile. Les routes de Val-David ne sont malheureusement pas épargnées. Aussi, nous demandons aux citoyens de Val-David de la patience lors de telles situations et d'évaluer l'importance de leurs déplacements suite à des conditions climatiques difficiles pour tout le monde.

CONSEILS POUR L'HIVER

Aménagement paysager en bordure de route

Il est préférable d'installer des poteaux et des clôtures de protection à la limite de vos terrains pour éviter que vos aménagements soient endommagés par l'accumulation de neige.

Pneus d'hiver

Les pneus d'hiver représentent la seule solution vraiment sécuritaire pour circuler sur nos routes, particulièrement par temps froid. Ils permettent en effet de réduire jusqu'à 25 % les distances de freinage de certains véhicules. Laisser les pneus quatre saisons aux gens de la ville!

Boîtes aux lettres

En milieu rural, les boîtes aux lettres qui se trouvent trop près de la route risquent d'être endommagées par les véhicules d'entretien. Il n'est pas très sécuritaire non plus, pour un facteur, de livrer le courrier si son véhicule ne peut dégager complètement la voie de circulation, pas plus pour le résidant lorsqu'il prend son courrier.

La Municipalité n'est pas responsable du bris d'une boîte aux lettres à l'occasion des opérations de déneigement lorsque celle-ci est installée de façon non conforme à l'intérieur de l'emprise routière.

Nous comptons sur la collaboration et la compréhension de tous!